



PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du :	09 Mars 2022
Présidence :	Florent MANDIN
Présents :	Philippe BASSET – Martine COCHON – Gabriel GO – Daniel ROGER
Assiste :	Oriane BILLY
Excusés :	Fabienne MANCEAU – Lydie CHARRIER

Préambule :

M. Philippe BASSET, membre du club GAZELEC DU MANS (502419),
M. Gabriel GO, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226),
M. Florent MANDIN, membre du club de MAREUIL SP.C. (541328),

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats Régionaux Féminins

➔ Deux dernières journées

La Commission rappelle qu'en application de l'article 15 des Règlement des Championnats Seniors Féminins et U18 Féminins, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure, à savoir le Dimanche 15h pour le Championnat Régional 1 et 2 Féminin, et le Samedi 15h pour le Championnat Régional U18 Féminin.

La Commission peut exceptionnellement y déroger, en fonction de la situation qu'elle apprécie souverainement, et notamment pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

➔ Forfait

Match n°24243271 : LAVAL STADE FC / LE MANS FC – Régional U18 Féminin du 05.03.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de LAVAL STADE FC, adressé par mail.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, LAVAL STADE FC :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse.
- Est amendé du double du coût de l'engagement.

3. Challenge R2F

➔ Forfaits

Match n°24243678 : MOUZILLON ETOILE / ST PIERRE LA COUR US – Challenge R2F du 06.02.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de ST PIERRE LA COUR US, adressé par mail.

Conformément à l'article 7 du Règlement de l'épreuve, ST PIERRE LA COUR US :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse.

Match n°24243679 : ST GEORGES GUYONNIERE / SABLE FC – Challenge R2F du 06.02.2022

La Commission note que l'équipe de SABLE FC ne s'est pas déplacée et n'a pas informé son adversaire.

La Commission déclare l'équipe de SABLE FC forfait.

Conformément à l'article 7 du Règlement de l'épreuve, SABLE FC :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse

Match n°24243687 : ANGERS CBAF 2 / ST GEORGES GUYONNIERE – Challenge R2F du 13.02.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe d'ANGERS CBAF, adressé par mail.

Conformément à l'article 7 du Règlement de l'épreuve, ANGERS CBAF :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse.

➔ Calendrier

La Commission modifie la date de report de la 1^{ère} journée du Challenge R2F (reportée du 16 Janvier 2022, pour COVID), et acte les dates des ½ Finales et Finale. Elle transmet le calendrier actualisé aux clubs concernés.

- 1^{ère} journée en retard : 17 Avril 2022
- ½ Finales : 15 Mai 2022
- Finale : 28 Mai 2022

4. Coupe Pays de la Loire Seniors Féminines

➔ Homologation des résultats des rencontres du 5^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres en retard du 5^{ème} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➔ Tirage du 6^{ème} tour – 8èmes de Finale et Tableau Final

Le tirage au sort des rencontres du 6^{ème} tour – 8èmes de Finale ainsi que le Tableau Final est effectué par Patrice MARTIN – Responsable des Relations Publiques de Groupe Synergie.

Les rencontres auront lieu le Dimanche 27 Mars 2022 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

Le Championnat Régional étant prioritaire sur la Coupe Pays de la Loire, les matchs ci-après sont reportés aux dates suivantes :

- Match n°24475077 : MONTREUIL JUIGNE BF / CS CHANGE – à jouer le 16.04.2022
- Match n°24475079 : GF DU PAYS NOIR / ST GEORGES GUYONNIERE – à jouer le 16.04.2022

➔ Calendrier

La Commission modifie la date des ¼ de Finale de la Coupe Pays de la Loire Seniors Féminines, et acte les dates des ½ Finales et Finale. Elle transmet le calendrier actualisé aux clubs concernés.

- ¼ de Finale : 17 Avril 2022
- ½ Finales : 1^{er} Mai 2022
- Finale : 28 Mai 2022

La Commission informe les clubs ayant leur match des Huitièmes à jouer le 16 Avril (MONTREUIL JUIGNE BF, CS CHANGE, GF DU PAYS NOIR, ST GEORGES GUYONNIERE), ainsi que leurs potentiels futurs adversaires (LAVAL STADE FC, ANGERS CBAF, ORVAULT SF, LE MANS FC), que leurs matchs de ¼ de Finale aura lieu le Lundi 18 Avril à 15h.

➔ Remboursement déplacements trois tours consécutifs

La Commission précise aux clubs qu'au-delà de deux tours de déplacements consécutifs, les frais de déplacements du tour suivant leur seront réglés par la Ligue.

5. Coupe Pays de la Loire U18 Féminines

➔ Calendrier

La Commission acte les dates des ½ Finales et Finale. Elle transmet le calendrier actualisé aux clubs concernés.

- ½ Finales : 14 Mai 2022
- Finale : 11 Juin 2022

5. Matchs reportés

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	Régional 1 F.	23482870	CHANGE CS 72 / GF DU PAYS NOIR	06/02/2022	27/03/2022
2	Challenge R2F	24243705	LE MANS GAZELEC SP / OUDON COUFFE FC	27/03/2022	13/03/2022
3	CPDL	24475077	MONTREUIL JUIGNE BF / CS CHANGE	27/03/2022	16/04/2022
4	CPDL	24475079	GF DU PAYS NOIR / ST GEORGES GUYONNIERE	27/03/2022	16/04/2022
Journée reportée du 16/01/2022					
5	Challenge R2F	24243671	LE MANS GAZELEC SP. / MOUZILLON ETOILE	16/01/2022	17/04/2022
6	Challenge R2F	24243672	SPAY USN / ST GEORGES GUYONNIERE	16/01/2022	01/05/2022
7	Challenge R2F	24243673	MONTREUIL JUIGNEBENE / LES HERBIERS VF	16/01/2022	01/05/2022
8	Challenge R2F	24243674	ANGERS CBAF 2 / LES SABLES FCOC	16/01/2022	17/04/2022

9	Challenge R2F	24243675	ST PIERRE LA COUR US / GF LOIRE ET RETZ	16/01/2022	17/04/2022
10	Challenge R2F	24243676	SABLE FC / ORVAULT SF 2	16/01/2022	17/04/2022
11	Challenge R2F	24243677	LE MANS FC 2 / OUDON COUFFE FC	16/01/2022	17/04/2022

6. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 19 Avril à 15h30.

Le Président

Florent MANDIN



Le Secrétaire de séance

Oriane BILLY

